

LIBAN

Jabal Moussa retenu comme réserve de biosphère par l'Unesco

20/02/2009



Jabal Moussa, une biodiversité remarquable prouvée par les études, et couronnée par une nomination internationale prestigieuse.

Le site de Jabal Moussa (entre Jbeil et le Kesrouan) a été retenu par le Comité international de consultation du « Man and Biosphere Program » (MAB) de l'Unesco comme l'une des nouvelles réserves de biosphère du monde. Ce comité, présidé par le Pr Ghassan Jaradi, a approuvé le 9 février dernier à Paris les dossiers de 17 sites, à partir de 35 qui lui avaient été soumis. L'un d'entre eux est Jabal Moussa, dont le dossier a été construit par l'association qui porte le même nom, et qui est connu pour être un habitat naturel préservé pour de nombreuses espèces animales et végétales, sans compter plusieurs vestiges archéologiques.

Dans sa lettre à l'Association pour la protection de Jabal Moussa, Georges Tohmé, président du comité national MAB, annonce la nomination du site, et précise qu'un certificat « sera délivré par le directeur général de l'Unesco probablement en mai 2009, en raison du fait que quelques autres nominations en voie d'acceptation doivent être complétées par des informations supplémentaires, dont le délai final est avril 2009 ». « Après cela, les certificats seront délivrés pour toutes les nouvelles réserves de biosphère à la fois », poursuit-il. Le concept de réserve de biosphère a la particularité d'allier protection de l'environnement et possibilités de développement durable. Dans ce cadre, trois genres d'activités de développement sont autorisés et envisagés par l'Association

de protection de Jabal Moussa : l'écotourisme, les produits de terroir et les recherches sur l'environnement et sur le développement durable avec les universités.

Pierre Doumet, président de l'association, note que « cette nomination internationale prestigieuse vient après 18 mois de travail acharné », espérant que « le gouvernement donnera aux ONG l'importance qu'elles méritent ». Interrogé sur la protection du site à un niveau local, il rappelle que Jabal Moussa a été désigné comme « forêt protégée » par le ministère de l'Agriculture. Toutefois, ajoute-t-il, pour ce qui est de la loi sur les réserves, « la situation est plus compliquée parce que le texte libanais ne parle pas de réserves sur des terrains privés, or la plus grande partie du site de Jabal Moussa est constituée de terrains privés ». Il souligne cependant avoir reçu des assurances que le ministère de l'Environnement s'active à trouver une solution. Les 17 nouvelles réserves de biosphère qui seront bientôt désignées par l'Unesco augmenteront le nombre de ces réserves dans le monde à 547, réparties sur 107 pays. Dans le monde arabe, il y en a 24, dont trois au Liban, ce qui fait de ce pays le troisième sur 12 pays arabes en termes de réserves de biosphère.